



Infos aux salariés

Le 21/02/2019

Ce matin la CGT a **signé** l'accord sur la prime exceptionnelle (gilet jaune) de **500 euros sans condition pour tous les salariés présents dans l'effectif au 31 décembre 2018**. Elle sera versée avec la paie de mars. La CGT a toujours revendiqué le versement des divers primes de façon égalitaire et sans condition. Cette prime est un plus pour chacun de nous, mais **la CGT continuera a revendiqué des vraies augmentations** de salaires chiffrées à parts égales.

Macron et son gouvernement ont appelé le patronat **au secours** pour leur demander de verser une prime exceptionnelle plafonnée à 1000 euros. Dès l'annonce faite par Macron, **La CGT PPS avait demandé à la direction le versement de la prime** lors des réunions de décembre 2018 et par mail le 3 janvier 2019.

Cette prime nous la devons d'abord **à ce mouvement de ras le bol** où beaucoup de citoyens ont perdu un œil ou une main. Et plus de 10 personnes sont décédés. Des militants de la CGT et certains de nos collègues sont dans le mouvement des gilets Jaunes depuis le début.

La CGT a appelé à une journée d'action le 5 février pour amplifier le mouvement avec les gilets jaunes et appelle déjà avec FO, Solidaire et des organisations de jeunes, **à une nouvelle journée d'action le 19 mars**. Seul, **un rapport de force** dans les entreprises et dans la rue peut permettre des avancées sociales. Cette prime en est la preuve.